



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre de l'article L. 121-5 du Code de l'Urbanisme pour la commune de Narbonne et au titre des articles L 141-1 du Code de l'Environnement et L160-1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre départemental. Membre de France Nature Environnement.

Lettre ouverte à l'attention des responsables et élus audois

### ***Des panneaux photovoltaïques partout : est-ce cela que nous souhaitons pour l'Aude ?***

L'association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois) attire l'attention de mesdames et messieurs les responsables et élus audois sur la menace que représente pour nos paysages et la biodiversité de nos terroirs une extension démesurée des installations photovoltaïques au sol.

Loin d'être opposée aux énergies renouvelables que nous encourageons depuis 20 ans - notamment dans un cadre citoyen- notre association est aujourd'hui fortement préoccupée par l'émergence de mégaprojets photovoltaïques : Tournissan1 PV0298 (43 ha, accordé), Albas PV0265 (34 ha, accordé), Tournissan 2 PV0424 (61 ha, accordé), Ribaute PV0437 (60 ha, accordé), Fraissé-des-Corbières (PV0432, 27 ha, en instruction), Saint-André-de-Roquelongue (107 ha, en projet), Fontjouceuse (62 ha, en projet)... dans des paysages magnifiques et dotés souvent d'une flore et d'une faune exceptionnelles comme l'indique leur classement dans les inventaires Natura 2000, Znieff, etc... Le projet de Fabrezan-Camplong (207 ha, en préparation) convoite, lui, des terres agricoles. Eccla s'inquiète également de la prolifération des projets agrivoltaïques à la justification hasardeuse.

Ces mouvements vont de pair avec la nouvelle loi d'accélération des EnR, la crise des finances locales qui pousse les communes à trouver de nouvelles recettes, la crise viticole qui incite les vignerons à chercher de nouveaux revenus et les promesses mirifiques de certains développeurs de projets. Et cela dans un contexte où le législateur n'a pas pris la mesure du danger et se contente de vagues préconisations pour « protéger » les espaces agricoles, naturels et forestiers, qui ont très peu d'effets.

Notre association rappelle que la meilleure des énergies est celle qu'on ne consomme pas et estime que les efforts encourageant la sobriété énergétique sont bien trop timides. De même, trop peu d'incitations sont faites pour utiliser en priorité des toitures commerciales et industrielles, ainsi que les délaissés autoroutiers, routiers et ferroviaires, les friches industrielles et commerciales, qui représentent des centaines d'ha. Eccla relève par ailleurs que les risques d'incendies dus aux installations photovoltaïques en milieu naturel ou forestier ne sont pas correctement pris en compte. Enfin, notre association souligne que l'Aude est l'un des départements les plus avancés en matière d'installations photovoltaïques et n'accuse aucun retard en la matière qui justifierait une « raison impérieuse d'intérêt public ».

Nous demandons au corps préfectoral, à la DDTM, à la Dreal, aux conseillers départementaux, aux EPCI, aux PNR, aux communes, à la Chambre d'Agriculture, aux organisations professionnelles

agricoles, de prendre cette menace au sérieux. A l'heure où le Conseil départemental met en place de nouvelles stratégies pour l'agriculture et le tourisme et prépare un schéma directeur de la biodiversité, nous devons réfléchir à une réponse collective en vue d'établir en commun un ensemble de critères visant **à favoriser** les projets citoyens et coopératifs (dont la rentabilité pour les territoires est supérieure aux projets privés industriels -voir annexe 1) et **à établir** des seuils en superficie équipée par territoire, de façon **à contenir** la diffusion incontrôlée du photovoltaïque et de l'agrivoltaïque sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

En ce qui concerne notre association, pour tenir compte à la fois des besoins nationaux en énergie renouvelable et des besoins financiers des communes comme des agriculteurs, nous nous sommes donnés pour principe d'accepter en commission les projets de parcs photovoltaïques de petite dimension (10-15 ha) et les projets agrivoltaïques de taille raisonnable (2 à 5 ha) sous réserve que les enjeux faune-flore, paysager et risque incendie le permettent. Ces seuils sont bien sûr provisoires et ne demandent qu'à être affinés pour tenir compte des contextes géographiques et sociaux.

Fait à Narbonne le 31/10/2023

Pour ECCLA,  
La Présidente, Maryse ARDITI



Diffusion :

- M. le Préfet de l'Aude
- M. le sous-préfet de Narbonne en charge du pôle EnR
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Mme la Présidente du Conseil Départemental
- Mmes et MM. les conseillers départementaux
- Mmes et MM. les maires des communes concernées
- Association des maires de l'Aude
- MM. les présidents des EPCI
- MM. les présidents des PNR
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- MM. les représentants des syndicats agricoles
- France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée

## ANNEXE 1 : les projets citoyens sont plus rentables pour les territoires que les projets privés

L'association nationale Energie partagée <sup>(1)</sup> a établi que les installations citoyennes d'énergies renouvelables maximisent les retombées économiques locales, qui peuvent être multipliées par 2 ou par 3 selon la part des investisseurs locaux au capital et le recours aux prestataires locaux.



<sup>1</sup> <https://energie-partagée.org>